



Dissimulation ou omission d'heritier

Par **BARBACCI**, le 12/12/2016 à 11:04

Bonjour Maître,

Mon père était décédé en 2004 et ma mère est toujours vivante. Mon père fait parti des fondateurs d'une entreprise et est actionnaire. Apparemment une intention de vendre l'entreprise et de ses biens immobiliers est en cours. Suite à des différends familiales, mes frères et sœurs ne parlent plus et ma mère également. J'ai téléphoné à mon frère récemment et il me dit de ne rien espérer de cet héritage car il fera tout pour m'écarter.

Que puis je faire pour me protéger et bénéficier de mon droit d'héritage en cas de vente. Ils ne me mettent au courant de rien du tout et heureusement que je suis en contact avec un des employés de l'entreprise qui s'est mis d'accord avec moi pour m'informer en cas de vente. Merci de votre réponse.

Par **Visiteur**, le 12/12/2016 à 11:10

Bonjour,

il est évident que si votre frère parvient à vous écarter de l'héritage il y aura matière à attaquer en justice car je ne vois pas de raison légale à cela. Après, si vous le connaissez rapprochez vous du notaire ? Mais en principe, en tant qu'héritier vous devriez être contacté !

Par **BARBACCI**, le 12/12/2016 à 11:16

Bonjour,

Merci de votre réponse. Le problème est que pour l'instant la vente ne s'est pas faite mais cela pourrait se faire à tout moment. Ma question est comment éviter pour que si la vente se fasse que ma famille se partage à mon insu notre héritage et q'il ne me mette pas au courant. Y a t-il moyen de faire pression sur la direction de l'entreprise qu'il me mette au courant en cas de vente?